

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA

ACTION D - ISIN : FRO000291528

ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE



Objectifs et politique d'investissement :

■ Classification de l'OPCVM :

■ Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- La SICAV a pour objectif de capter, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, les potentialités financières de l'économie britannique et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions britanniques en se comparant à l'indice FTSE 100.

- Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique permettant de définir les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques. Les valeurs seront ensuite sélectionnées à partir de plusieurs critères comme leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice, la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

■ Caractéristiques essentielles :

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation des actifs et à la sélection des valeurs.

- Le portefeuille sera exposé entre 0% et 100% de l'actif net sur les marchés d'actions internationaux dont entre 90% et 100% en actions de sociétés britanniques et de sociétés des pays du Commonwealth en lien avec l'économie britannique, hors pays émergents. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisation.

- Le reste du portefeuille pourra être exposé entre 0% et 40% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, dont entre 90% et 100% en titres de sociétés britanniques et de sociétés des pays du Commonwealth en lien avec l'économie britannique, hors pays émergents. Les émetteurs sélectionnés appartiendront indifféremment au secteur public ou privé et relèveront de toutes catégories de notation.

- La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB-référence Standard & Poor's ou équivalent).

- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du

risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

- La fourchette de sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.
- La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100 % de son actif net.

■ Indicateur de référence :

- L'indicateur de référence est l'indice FTSE 100. Cet indice est composé des 100 principales actions cotées à la Bourse de Londres. Il est calculé quotidiennement (cours de clôture, dividendes réinvestis) et publié par le Financial Times Stock Exchange.

■ Modalités de souscription - rachat :

- L'investisseur peut demander la souscription de ses actions, soit en montant, soit en nombre d'actions, et le rachat en nombre d'actions, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Cette action distribue son résultat net et capitalise ses plus-values réalisées.

■ Autres informations :

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de la SICAV au-delà de l'actif net. Le risque global de la SICAV est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- La performance de la SICAV résulte de l'encaissement des dividendes ou des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres

- Recommandation : la durée de placement recommandée est supérieure à cinq ans. Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible				A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7	

■ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- La SICAV se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et de taux.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

■ Risques importants pour la SICAV non intégralement pris en compte dans cet indicateur :

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par la SICAV n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que la SICAV est susceptible d'investir en titres spéculatifs (high yield).

- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

- **Risque de contrepartie** : l'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose la SICAV à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com



Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée Frais de sortie	4% maximum Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

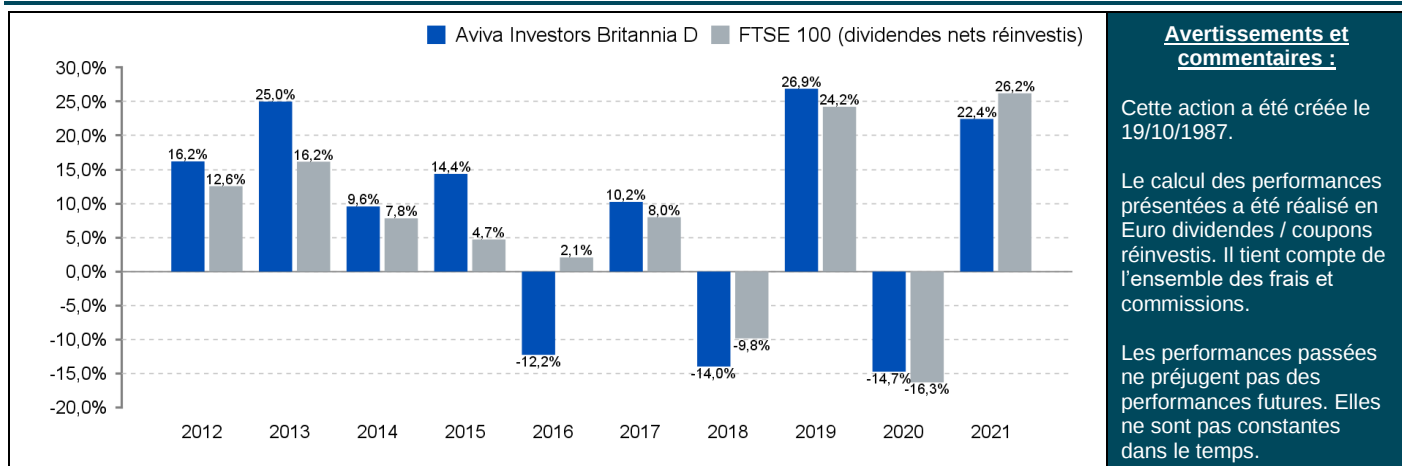
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet www.ofi-invest-am.com.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,19%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées :



Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance
Au 03/10/2022 : la SICAV, anciennement Aviva Investors Britannia, a changé de dénomination.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de la SICAV peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres classes d'actions :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres classes d'actions sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Abeille Asset Management
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
contact.juridique.am@ofi-invest.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.ofi-invest-am.com et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 octobre 2022.

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France. La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Abeille Asset Management, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris

